



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

Bureau des installations et travaux réglementés pour les milieux

Marseille, le **12 SEP. 2025**

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux

Séance n°7 le 28 août 2025 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	Mme Christine JUSTE, adjointe au maire en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville (en audioconférence) Mme Olivia FORTIN, maire des 6ème et 7ème arrondissement de Marseille M. Hervé MENCHON, adjoint au maire délégué à la mer et au littoral M. Gwenaël RICHEROLLE, Directeur de Cabinet mairie du 6/8 M. Gweltaz MORIN, chargé de mission environnement ville de Marseille M. Yannick TONDUT, Directeur général adjoint « ville de demain » Mme Muriel ANDRIEU-SEMMELE, Responsable du pôle transition écologique et environnements de vie à la DGA ville de demain
Métropole AMP	M. Olivier LANGLOIS, Pôle services de mobilité M. Marc VERRECCHIA, Directeur expertise et médiation environnementales
CD 13	Mme Béatrice ORELLE, Service Environnement et aménagement du territoire M. Lionel LONG, Direction de la forêt et des espaces naturels
Associations	ASLS M. Gilles TURIN Mme Corinne LOIRE FNE13 M. Stéphane COPPEY UCL M. Patrice PARA Mme HENRY Régine
CIQ	SAMENA Mme Henriette KOBLINSKY, présidente, Mme ANTON MONTREDON Mme LARUELLE, Mme LUGAGNE DELPON MADRAGUE M. Henri BARZ

<i>CALLELONGUE-MARSEILLEVEYRE M. Jean SEMERIA, Mme Sylvie AIRAUD, M. Guy BAROTTO</i> <i>LES GOUDES M. Romain GAROUTE</i> <i>CAP CROISSETTE M. Michel LECLERC</i>	
<i>ADEME</i>	<i>Mme Cécile CHERY, Directrice régionale adjointe</i> <i>Mme Mélody GROS, Cheffe de projet sites et sols pollués</i> <i>M. Guillaume MASSELOT, Coordinateur national des travaux (visio)</i> <i>M. Jean-Marc BONZOM, Coordinateur scientifique et technique</i>
<i>ARS</i>	<i>M. Louis Di GUARDA, Responsable adjoint service santé</i> <i>M. Julien GREDIN, Conseiller médical</i>
<i>Parc National des Calanques</i>	<i>M. Martin GASCUEL, responsable d'opération</i>
<i>DREAL PACA</i>	<i>M. Pierre MONTEILLER, chef du service prévention des risques</i> <i>Mme Catherine VILLARUBIAS, adjointe au chef du service biodiversité, eau et paysage</i>
<i>Préfecture des Bouches du Rhône</i>	<i>Mme Carine LAURENT, directrice adjointe DCLE</i> <i>Mme Karine RUGANI, cheffe du BITRPM</i> <i>Mme Marion MOUGENOT, agent du BITRPM</i>

Introduction : Mme PLAZA

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette 7ème séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre le Mont Rose et Callelongue. À quelques jours du commencement des travaux, ce comité de suivi a pour objectif de répondre aux dernières questions.

Propos introductif des élus :

Mme FORTIN souligne l'importance de cette réunion ainsi que le travail préparatoire conséquent fait cet été avec l'ensemble des acteurs, suite à la réunion publique du 10 juillet 2025, sous la coordination de la préfecture, pour faire en sorte que les travaux puissent se dérouler dans de bonnes conditions : 4 réunions se sont déroulées en préfecture.

Elle souhaite que des réponses aux questions soulevées lors des précédentes réunions, et notamment la réunion publique précitée, soient apportées sur le site internet de l'ADEME et rappelle l'importance des fédérations de CIQ dans leur rôle de relai des informations aux habitants.

Mme JUSTE regrette que le relai aux habitants n'ait pas bien fonctionné, considérant les multiples questions des habitants qui lui remontent quotidiennement.

Mr MENCHON confirme qu'il reçoit toujours effectivement des messages inquiets des habitants de ce secteur sur le littoral. Il faut que les CIQ aient à cœur d'informer toute la population, au-delà de leurs adhérents.

Intervention du CIQ des Goudes :

Regrette de n'avoir pas été convié aux précédentes réunions, suite au changement de présidence, et souhaite vivement savoir si les habitants sont en danger.

1. Présentation du DIAPORAMA : ADEME

En préambule de cette présentation, Mme Mélody GROS rappelle qu'elle est investie dans la préparation de ce chantier de travaux depuis de nombreuses années, en toute transparence, dans un objectif de sécurité et de bien-être des habitants. Les diaporamas et comptes-rendus des réunions précédentes ont toujours été diffusés. Un site internet a été spécifiquement créé afin de délivrer des informations complètes et détaillées.

Elle rappelle l'organisation générale du chantier qui se fera sur 20 dépôts traités en 2 périodes de 7 mois, avec un travail simultané sur plusieurs dépôts sur chaque période (7 dépôts la première année et 13 la deuxième année) :

- au regard des espaces disponibles restreints sur le secteur ainsi que des modalités opérationnelles d'intervention sur les différents sites qui feront l'objet de travaux sur cette première période (septembre 2025 – mars 2026), il a été décidé de positionner la base chantier principale sur le parking Napoléon. Celle-ci accueillera notamment les bureaux du chantier, les vestiaires et douches pour les travailleurs, des zones de stockage de matériels ainsi qu'une tente de confinement de 250 m² permettant d'assurer, en toute sécurité pour les riverains, le dépotage des aspiratrices de terrassement directement dans les bennes des camions qui évacueront les scories en filière adaptée. Aucune autre zone disponible sur le secteur, suffisamment proche du chantier (pour optimiser les flux de déplacements) et éloignée des habitations, ne permettait la mise en place de cette tente de manière à répondre aux besoins du chantier (taille et emprise nécessaire pour permettre aux aspiratrices de vider leur chargement et aux camions d'évacuation de récupérer les bennes bâchées en toute sécurité).

Le port de l'Escalette fait, quant à lui, l'objet de travaux de mise en sécurité (dépôt DEs01). Une installation de chantier de proximité y est donc nécessaire (vestiaires, stationnement des engins sur aire étanche, stockage de matériels divers...). Cette installation de chantier accueillera également le pont-bascule, nécessaire à la pesée de tous les camions d'évacuation des scories en filière adaptée.

- seule une partie des camions passera par le parking Napoléon.

- toutes les scories qui seront évacuées hors site ne feront pas nécessairement l'objet d'un passage préalable par le parking Napoléon. Cela dépendra de la technique de terrassement utilisée. Ainsi, les scories qui feront l'objet de terrassements à la pelle mécanique (environ 70 % du volume évacué) ne passeront pas par le parking Napoléon. Elles seront chargées directement sur le site de travaux et seront évacuées directement par camions bâchés après pesée sur le parking du port de l'Escalette. Seules les scories qui feront l'objet d'un terrassement par aspiratrice (environ 30 % du volume), notamment du fait des contraintes de terrains et de la nécessité de préservation d'espèces protégées, passeront par le parking Napoléon pour être dépotées sous tente de confinement dans les camions d'évacuation.

Les scories évacuées hors site seront acheminées en installation de stockage de déchets dangereux, dont la plus proche est située à Bellegarde dans le Gard.

Questions du CIQ Goudes :

- Ces travaux présentent-ils une quelconque dangerosité pour les habitants ?

Réponse de l'ADEME : rappel du fonctionnement des aspiratrices, bennes et des évacuations sécurisées, dans le cadre d'un chantier extrêmement encadré et sécuritaire.

En particulier, toutes les mesures de suivi (qualité de l'air notamment) et d'encadrement du chantier (avec contrôle par multiples intervenants), ainsi que les moyens de protection (tente de confinement, brumisation, technologies des aspiratrices ...) du chantier sont mises en œuvre pour sécuriser les opérations de manière à ne pas mettre en danger les habitants.

- Un camion bâché est-il réellement hermétique ?

Réponse de l'ADEME : c'est point d'attention majeur, qui sera contrôlé pendant toute la durée du chantier. Des prescriptions fortes avec pénalités sont prévues dans les contrats passés avec les entreprises.

Question du CIO Calanques Croisette : les travaux seront-ils poursuivis en cas de vent ?

Réponse de l'ADEME : des réponses ont déjà été apportées à une précédente réunion du comité de suivi. À ce stade, il n'est pas prévu d'arrêt systématique des travaux en cas de vent. Une analyse sera réalisée, au cas par cas, en cas de dépassement des seuils de surveillance de qualité de l'air ou en cas de difficultés techniques de réalisation des travaux par exemple. Ainsi, les activités génératrices de poussières pourront être arrêtées alors que d'autres, non génératrices, pourront continuer.

Question du CIO Goudes : quelle sera la durée des terrassements ? Quelle est la durée de stockage des scories sur le parking Napoléon avant leur évacuation ?

Réponse de l'ADEME : La durée des terrassements dépendra des dépôts, mais de manière générale, tous les terrassements (à l'aspiratrice et à la pelle mécanique) devraient être terminés en janvier 2026. Les scories issues des terrassements à l'aspiratrice seront dépotées directement dans les bennes de transport sous la tente de confinement et seront évacués en flux tendu dès la benne remplie (en règle générale dans un délai inférieur à 3 jours). Les scories terrassées à la pelle mécanique seront évacuées à l'avancement par les camions dans lesquels elles seront directement versées sur les zones de travaux.

La seule exception concerne le dépôt de Saména DSa03 pour lequel une partie des scories devra faire l'objet d'un stockage temporaire le temps de mettre en place les murs préfabriqués (retrait des scories pour positionnement des murs, puis remise en place à l'arrière des murs). Les modalités de ce stockage sont spécifiquement encadrées avec la création d'une aire étanche dédiée [couche forme + étanchéité (géotextile anti-poinçonnement 400 g/m² + géomembrane 1,5mm PEHD + géotextile anti poinçonnement 800 g/m²) + couche de roulement] et la mise en place d'une couverture (polyane lesté) pour éviter tout envol de poussières. Il sera par ailleurs localisé derrière une clôture bardée de 2 m de haut, empêchant la prise au vent. La durée de ce stockage temporaire sera limitée à la durée des terrassements sur ce dépôt (quelques semaines).

Concernant les envols de poussières, des appareils de surveillance de la qualité de l'air sont déjà en place et opérationnels depuis le 28 août, 11 capteurs mesurent en continu les particules dans l'air ambiant. Les arrêts de chantiers sont conditionnés au visuel et aux mesures de ces capteurs plus que par les critères de vent.

Question du CIO Callelongue – Marseilleveyre : le chantier sera-t-il surveillé la nuit ?

Réponse de l'ADEME : non, seulement de la vidéo surveillance sur le parking Napoléon.

Question du CIO de Saména : quel traitement des nuisances générées par un éventuel vandalisme ?

Réponse de l'ADEME : aucun, mais les entreprises choisies pour ce chantier ont l'habitude de ce type de travaux et des mesures de précaution à prendre pour leur matériel.

Question de Mme FORTIN : que se passe-t-il si les interruptions de chantier sont importantes au point que le chantier ne soit pas terminé au 31 mars 2026 ?

Réponse de l'ADEME : Plusieurs dispositions sont possibles pour compenser d'éventuelles dérives de planning en cours de chantier dans l'objectif de respecter l'échéance du 31 mars 2026 (renforcement des effectifs, augmentation des plages horaires d'intervention...).

Intervention de Mme FORTIN :

L'identification et l'utilisation des espaces pour le stationnement, en respectant les contraintes liées à la caractéristique des espaces, a fait l'objet d'une forte mobilisation de chacun des acteurs tout au long de l'été, sous la coordination de la préfecture.

L'espace au-dessus du parking Napoléon (= Napoléon 2) sera accessible à tous (habitants, visiteurs et clients des restaurants compris).

Un espace de parking, réservé aux habitants des Goudes, est en cours de négociation, aux abords de la Maronaise.

Il faut faire en sorte que ce chantier puisse être un déclencheur d'une transition des usages vers moins de voiture.

Intervention de Mr TONDUT :

Une visite sur site, ce matin même, a permis d'identifier une capacité effective de 80 places sur Napoléon 2.

Un arrêté de réquisition du préfet est en prévision, suite au refus du président de la SCI des Goudes de laisser l'accès sur ses parcelles, afin de proposer des places de stationnement supplémentaires réservées aux riverains.

Aucun aménagement lourd n'est prévu pour ces installations de délestage temporaire qui reviendront à leur état précédent dès la fin du chantier.

Il n'y aura donc pas de perte de stationnement lié à ce chantier sur le secteur des Goudes.

Le CIQ calanque Cap croisette signale un problème de sécurité au niveau de la barrière d'accès aux parcelles de la SCI des Goudes, malgré la présence d'un gardien payé par le restaurant de la baie des singes pour filtrer les accès à la zone de stationnement.

Mme FORTIN, très consciente de la situation, répond que c'est la raison pour laquelle seuls les habitants du secteur auront accès à cette zone de stationnement.

Mr TONDUT précise qu'il s'agit d'une réquisition d'une voie privée et non d'une voie publique.

2. Présentation de l'offre de transport en commun et de mobilités douces : MAMP

L'offre de transport en commun est renforcée en fréquence et jusqu'à 23 h tous les jours sur les lignes de bus 19 et 20 pendant toute la durée du chantier et les amplitudes horaires en période estivale sont ainsi prolongées pendant toute la durée du chantier, alors que lors de la réunion du 10 juillet, le renforcement était opérant le week-end uniquement.

Amélioration des mobilités douces : les 3 stations Le vélo seront maintenues à Saména, Escalette et Callelongue.

Intervention du CD 13 : le CD 13 sera facilitateur pour que les riverains subissent le moins de désagréments.

Intervention du PNC : le bureau exceptionnel du conseil d'administration du PNC, réuni le 28 août dernier, a approuvé la possibilité d'utiliser temporairement l'espace sur Napoléon 2.

Intervention de la DREAL : cet espace de délestage temporaire ne doit pas être confondu avec une aire de stationnement ou un parking, de même qu'à la Maronaise.

Question et intervention du CIQ de Saména : le flux des véhicules motorisés sera-t-il réglementé sur ce secteur ?

À défaut, un panneau serait nécessaire au niveau de l'aire de retournement pour limiter le flux entrant des véhicules.

3. Présentation des principales mesures de protection du chantier : ADEME

Question du CIQ des Goudes : Quelles modalités de diffusion et d'accompagnement des alertes ? Faut-il fermer les fenêtres ? Ne pas étendre son linge dehors ?

Réponse de l'ADEME : Les seuils définis pour la surveillance de qualité de l'air ont été fixés de manière à être très conservateurs afin de garantir que leur atteinte ponctuelle n'entraîne pas d'augmentation du risque d'exposition des personnes. Ces seuils et leur méthodologie de détermination ont été validés par l'ARS et la DREAL.

La population sera informée de manière réactive, via le site internet + transmission par mail aux membres du comité de suivi, de tous les dépassements des «seuils d'alerte».

En complément et de manière pragmatique, il est effectivement recommandé, comme pour tout chantier, d'éviter d'ouvrir les fenêtres des habitations situées à proximité immédiate des travaux susceptibles de générer des poussières (périodes de temps limitées, sachant par ailleurs que les travaux sont uniquement réalisés du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h). Les phases susceptibles de générer des poussières seront mentionnées à titre informatif sur le site internet (terrassements, apports de grave calcaire...).

Il est rappelé que la surveillance de qualité de l'air est réalisée sur l'intégralité de la période de travaux (7 mois), y compris en dehors des horaires de chantier. Par conséquent, des dépassements des seuils d'alerte pourraient également être détectés, sans lien avec le chantier, en fonction des activités et usages émettant des poussières qui seraient réalisés par des tiers à proximité des appareils de mesure.

Quelques dépassements de seuils ont d'ores et déjà été constatés alors que le chantier n'a pas démarré.

Sans interprétation, cela risque de générer des inquiétudes inutiles.

Réponse de l'ARS : Toutes les précautions techniques et mesures de gestion environnementales pour supprimer ou réduire les impacts sont prises pour éviter un transfert des métaux dans l'air, les sols, les eaux de ruissellement dans le cadre de cette intervention.

Le CIQ de Saména rappelle que ce sujet a déjà été traité quand l'état 0 a été présenté.

Demande de Mme FORTIN : Peut-on visiter les installations du chantier avant qu'il ne démarre ?

Réponse : Oui, une proposition de date sera faite dès que les installations de chantier seront complètement achevées et la tente de confinement opérationnelle.

Question du CIQ des Goudes : Pourquoi avoir choisi de réutiliser les scories et pas de les envoyer en filière de traitement de déchets ?

Réponse de l'ADEME : pour un motif d'optimisation technique multicritères, dans la mesure où le confinement du stockage mis en place ne génère aucun risque sanitaire.

De plus, la filière de prise en charge de ce type de déchets est coûteuse car rare et avec des capacités de stockage limitées, et qu'une optimisation des flux de camions a également été recherchée (pour limiter les nuisances pour les riverains ainsi que pour des raisons écologiques) au regard de la nécessité d'apporter de nouveaux matériaux en remplacement des déblais retirés sur le dépôt DSa03.

Conclusion de Mme PLAZA : Plan de communication

Un communiqué de presse pour le grand public est en cours de finalisation par la préfecture, en lien avec les partenaires financeurs.

Un flyer (format A5) est préparé par la ville et sera être mis en boîtes aux lettres avant la semaine prochaine.

Ce flyer sera complété par une plaquette de communication que l'ADEME distribuera aux habitants du secteur concernés par les travaux.

Le site internet de l'ADEME reste le canal à privilégier pour informer la population.

Mr Richerolle requiert le concours des CIQ pour diffuser le flyer aux riverains du chantier – le flyers seront remis avant le week-end aux CIQ.

Question du CIQ de Saména : Les panneaux à messages variables vont-ils annoncer les travaux dès l'entrée du Parc ?

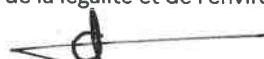
Réponse : un retour sera fait, par la Ville de Marseille et la Métropole (MAMP) via M. Richerolles.

Question de Mme FORTIN : Quelle temporalité des réunions des comités de suivi pendant la réalisation des travaux ?

Réponse de Mme PLAZA : Un comité de suivi n° 8 pourra être organisé pendant la phase 1 du chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PLAZA remercie les participants et lève la séance à 18h30.

Pour le préfet,
La directrice adjointe
de la citoyenneté de la légalité et de l'environnement


Carine Laurent